

GESTION DES DÉCHETS NUMÉRIQUE



QUESTIONS ET RÉPONSES SUR L'ÉQUIPEMENT DES POUBELLES DE PUCES ÉLECTRONIQUES

GÉNÉRALITÉS

QUE PRÉVOIT L'AWRM ?

Toutes les poubelles et conteneurs pour déchets résiduels, verts et en papier dans l'arrondissement de Rems-Murr seront munis d'ici fin juin 2026 d'une puce électronique. Celle-ci sera apposée sur le bord supérieur du conteneur de déchets.

POURQUOI UNE PUCE POUR LES POUBELLES ?

Les puces permettent de simplifier l'élimination des déchets. Ainsi, dès 2027, aucun timbre fiscal par exemple ne sera nécessaire. En outre, les poubelles peuvent être assignées sans ambiguïté aux ménages via l'assistant numérique. Cela assure que seules les poubelles prévues pour l'élimination des déchets seront vidées. Le traitement des réclamations est également plus simple car les tours du ramassage des déchets sera suivi avec précision. Le traçage numérique empêche les abus et les vols.

DÉROULEMENT

COMBIEN DE TEMPS DURE L'ACTION ?

En octobre 2024, les poubelles du quartier de Maubach à Backnang, choisi comme zone pilote, seront équipées de puces. Toutes les autres villes et communes suivront au cours de 2025.

QUAND SERA LE TOUR DE MES POUBELLES ?

Vous recevrez à temps un courrier dans lequel la date exacte de la mise en place d'une puce sur vos poubelles sera annoncée. Ce courrier est expédié de manière générale environ deux semaines avant la date correspondante.

QUE DOIS-JE FAIRE APRÈS RÉCEPTION DU COURRIER ?

Vous recevrez dans ce courrier un autocollant avec l'adresse que vous devrez coller sur le couvercle de la poubelle ou conteneur pour déchets résiduels, verts et en papier.

J'AI REÇU TROP D'AUTOCOLLANTS.

Vous pouvez mettre au rebut les autocollants non nécessaires.

JE N'AI PAS ASSEZ D'AUTOCOLLANTS.

Veuillez indiquer dans ce cas la rue et le numéro d'immeuble de manière claire (p. ex. avec une feuille sur le couvercle).

COMMENT SAVOIR SI MA POUBELLE A DÉJÀ ÉTÉ ÉQUIPÉE D'UNE PUCE ?

En plus de la puce, un autocollant avec un code-barre sera apposé sur la poubelle. Dès que l'autocollant est identifiable, votre poubelle a été équipée et enregistrée dans le système. De plus, à la suite de l'action, vous recevrez un courrier dans lequel tous les conteneurs enregistrés seront répertoriés.

GESTION DES DÉCHETS NUMÉRIQUE



QUESTIONS ET RÉPONSES SUR L'ÉQUIPEMENT DES POUBELLES DE PUCES ÉLECTRONIQUES

QUI SE CHARGE D'ÉQUIPER LES CONTENEURS ?

La société c-trace GmbH a été recrutée pour équiper les poubelles. Cette entreprise efficace spécialisée dans les systèmes logistiques a déjà introduit un tel système avec succès dans bien d'autres communes. Les employés de l'entreprise ont avec eux un courrier d'autorisation.

LES EMPLOYÉS DE CETTE ENTREPRISE ENTRENT-ILS DANS LA PROPRIÉTÉ ?

Si les poubelles, comme mentionnées dans le courrier correspondant, se trouvent dans la rue, les employés n'auront pas à s'introduire dans la propriété.

MES CONTENEURS DE DÉCHETS ONT DÉJÀ ÉTÉ ÉQUIPÉS D'UNE PUCE. CEPENDANT, UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE EN CHARGE DES PUCES VOULAIT VOIR MES CONTENEURS.

Pas de souci ! Parfois, des essais de la qualité de l'équipement sont réalisés. En cas de doute, demandez à la personne de vous montrer le courrier d'autorisation correspondant.

PROTECTION DES DONNÉES

QUELLES DONNÉES SONT ENREGISTRÉES SUR LA PUCE ?

La puce n'enregistre que le numéro d'identification à 16 chiffres qui ne peut être assigné que dans le système interne de la gestion des déchets. La puce ne peut pas être manipulée, supprimée ou écrasée de l'extérieur.

FRAIS

COMBIEN ME COÛTE L'ÉQUIPEMENT DES POUBELLES ?

La numérisation des poubelles de l'arrondissement de Rems-Murr est déjà incluse dans les taxes sur les déchets. Il n'y a pas de frais supplémentaires pour vous.

LE SYSTÈME DE TAXE CHANGERA-T-IL ?

Le système de taxe reste le même. Vous continuerez de payer une taxe annuelle de base en fonction de la taille du ménage ainsi qu'une taxe sur le ramassage en fonction de la taille des poubelles et du rythme du ramassage.

COMMENT SE PASSE LA FACTURATION ?

À compter du 1er janvier 2027, vous n'aurez plus besoin de timbre fiscal. À partir de ce moment, la taxe de base ainsi que la taxe sur le ramassage sera réclamée via la déclaration de taxe annuelle.